

**Aide-mémoire des Présidents – Réunion conjointe des Groupes de travail I et II du  
Comité de la Conférence chargé de l'EEI  
28 avril 2008, 9h30 – 12h30**

Vic Heard, président du Groupe de travail I, et  
Natalie Feistritz et Lamy Al-Saqqaf, co-présidentes du Groupe de travail II

**La fonction d'évaluation**

- 1) Les groupes de travail conjoints sont convenus avec l'EEI qu'une évaluation forte était indispensable tant pour les organes directeurs que pour la direction, et que la conduite de l'évaluation devait répondre aux besoins de ces deux instances, tout en restant indépendante sur le plan opérationnel. L'évaluation à la FAO était déjà de qualité relativement élevée et offrait une solide base de départ. Les fonctions d'apprentissage et de responsabilisation de l'évaluation étaient essentielles pour les organes directeurs comme pour la direction, ainsi que pour la confiance dans la fonction d'évaluation. La transparence était importante, tout comme la clarté des arrangements institutionnels. Les groupes de travail ont donc exprimé leur plein accord pour que, comme suggéré par la Direction de la FAO, les arrangements politiques, stratégiques et institutionnels de l'Organisation en matière d'évaluation soient intégrés dans une «charte» à soumettre, pour approbation, à l'organe directeur. Les groupes de travail ont également estimé, adhérant dans une large mesure à l'avis de la Direction, que:
  - a) le Bureau de l'évaluation devrait faire partie intégrante de la structure du secrétariat de la FAO, en tant que bureau séparé, faisant rapport au Directeur général ou au Directeur général adjoint, et aux organes directeurs par l'intermédiaire du Comité du Programme (ou autre instance susceptible de le remplacer par la suite). Le Directeur général adjoint devrait continuer de présider le comité d'évaluation interne chargé de fournir des avis au Directeur général et qui devrait également travailler, de temps à autre, en interaction avec le Comité du programme;
  - b) le plan d'évaluation à évolution continue devrait être approuvé par les organes directeurs, comme c'est le cas actuellement, après consultation avec le comité d'évaluation interne;
  - c) le budget d'évaluation du Programme ordinaire devrait être solidement établi en pourcentage fixe du budget du Programme ordinaire, et être verrouillé et alloué au bureau de l'évaluation. Les groupes de travail ont estimé que la part du budget allouée à l'évaluation, actuellement à peine supérieure à 0,5 pour cent, devrait être augmentée et de nombreux membres ont été de l'avis qu'il faudrait la porter progressivement au niveau de 1 pour cent proposé par l'EEI. Les groupes de travail ont également souligné que tous les donateurs devraient respecter la décision du Conseil, à savoir qu'au moins 1 pour cent du total des fonds extrabudgétaires soient destinés à l'évaluation;
  - d) le Directeur de l'évaluation devrait être recruté au niveau D2, conformément au classement prévu pour ce poste dans les autres institutions ayant leur siège à Rome et pour le poste de l'Inspecteur général. Le processus de sélection et de nomination devrait être professionnel et transparent, et se dérouler en consultation constante avec les organes directeurs. Le Directeur de l'évaluation devrait avoir un mandat de durée déterminée, pouvant être reconduit une seule fois, sans possibilité immédiate de nomination à un autre poste au sein de la FAO;

- e) toutes les nominations de fonctionnaires et de consultants pour le bureau de l'évaluation, devraient être effectuées selon des procédures transparentes et professionnelles, le premier critère étant celui de la compétence technique, mais en tenant compte de l'équilibre régional et entre les sexes. Le Directeur de l'évaluation devrait avoir la responsabilité première de la nomination du personnel de l'évaluation, et être le seul responsable pour celle des consultants (le groupe de travail a été informé que le système de délégation de pouvoirs tendait déjà à confier aux Sous-Directeurs généraux et aux responsables des bureaux indépendants, la responsabilité de la nomination des fonctionnaires, et à leur donner une responsabilité accrue pour celle des consultants. La Direction a donc estimé qu'aucune procédure spéciale ne serait nécessaire pour l'évaluation);
- f) l'assurance qualité était très importante et un mécanisme d'évaluation par des pairs devrait être mis en place pour un examen périodique de la fonction d'évaluation;
- g) les processus de suivi devraient être renforcés;
- h) tous les rapports d'évaluation, les réponses de la Direction et les rapports de suivi devraient rester des documents publics, à l'entière disposition de tous les membres de la FAO. Il conviendrait également de renforcer les efforts concernant l'examen des rapports et leur soumission à l'attention des membres de tous les organes directeurs concernés;
- i) comme recommandé par l'EEI, le Bureau de l'évaluation devrait jouer un rôle consultatif institutionnalisé auprès de la Direction, pour la gestion axée sur les résultats, la programmation et la budgétisation, renforçant la boucle d'apprentissage et de rétroaction;
- j) L'évaluation devrait être dûment coordonnée au sein du système des Nations Unies, en tenant compte des travaux du Corps commun d'inspection (CCI), tandis que le Bureau de l'évaluation de la FAO devrait continuer à travailler en liaison étroite avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUE);
- k) Le Bureau de l'évaluation devrait continuer à travailler en liaison étroite avec le Bureau de l'Inspecteur général et, s'il convient, avec le Commissaire aux comptes, mais pour les raisons indiquées dans le rapport de l'EEI, le groupe de travail n'a pas estimé qu'une fusion de ces deux bureaux serait appropriée.